Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 4

Artikel: Association suisse pour les droits de la femme : assemblée générale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

Avril 1973 - N° 4

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
1205 Genève

femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

Avant la votation fédérale du 20 mai

Mettre fin à une discrimination religieuse

« L'ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres.

« Cette interdiction peut s'étendre aussi, par voie d'arrêté fédéral, à d'autres ordres religieux dont l'action est dangereuse pour l'Etat ou trouble la paix entre les confessions.

Il est interdit de fonder de nouveaux couvents ou ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés. »

Telle est la teneur des articles 51 et 52 de la Constitution. Elle ne se comprend que si l'on remonte au temps où ces articles ont pris place dans notre Constitution. Et encore. Actuellement du moins, rien ne justifie plus ces dispositions discriminatores. Aussi le Consel fédéral propose-t-il leur abrogation pure et simple. C'est cette proposition qui sera soumise au peuple le 20 mai prochain.

L'unanimité semble d'ailleurs être établie sur le non-fondé de ces articles. Lors de la procédure de consultation préalable entamée par le Conseil fédéral, un seul groupement s'est trouvé d'un avis contraire : il s'agit du « Schweizerischer Bund aktiver Protestanten ». Et puis, dernièrement, on apprenait la constitution d'un « Comité d'action pour la souveraineté nationale et pour l'autonomie spirituelle du citoyen ». Enfin, le mouvement de James Schwarzenbach serait opposé à la suppression de ces articles d'exception.

Voilà les quelques flammèches subsistant d'un feu qui faillit ravager la Suisse au XIXe siècle. Non pas tant en un combat entre les protestants et les catholiquese, qu'entre les radicaux eu les conservateurs.

Mais reprenons quelques points du message que le Conseil fédéral adressa à l'Assemblée fédérale au mois de décembre 1971. En une cinquantaine de pages, il rappelle l'histoire du mouvement jésuite, dans le monde et en Suisse, l'histoire des couvents, et le pourquoi de la réaction qu'ils ont suscitée. Il expose ensuite les raisons qui le poussent à recommander l'abrogation de ces articles. Un message extrêmement complet et intéressant.

C'est en 1954 que M. Ludwig von Moos, alors conseiller aux Etats, dépose une motion invitant le Conseil fédéral à étudier l'abrogation des articles 51 et 52 de la Constitution. Cette motion, transformée en postulat, sera acceptée par le Conseil fédéral en 1955. En 1959, il charge le professeur Kägi, de Zurich, d'élaborer un rapport circonstancié sur la question de l'abolition des articles conistitutionnels. Au mois de juin 1969, le professeur Kägi rend la troisième partie de son rapport, qui contient ses conclusions. En novembre, ce rapport est rendu public. S'ouvre alors la procédure de consultation préalable des milieux intéressés. Ell est close à la fin de 1970. Et, en 1973, le peuple votera. Voilà comment fonctionne la « machine à faire les lois » helvétique ! Il aura fallu près de vingt ans pour qu'un postulat devienne — peut-être — réalité...

IGNACE DE LOYOLA

Né en 1491, Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, est le benjamin d'une famille de 13 enfants. Il sera donc ecclésiastique. Mais les armes l'attirent davantage et il faudra de graves blessures et une longue convalescence pour que le jeune homme retrouve sa vocation première : son idéal sera désormais celui de combattant du Christ. Après un pèlerinage à Jérusalem, il devient prêtre, forme un petit groupe de disciples — six — auxquels il se lie par des vœux communs de pauvreté et de chasteté. Le groupe se met au service du pape, puis décide de fonder un nouvel ordre. Ignace en élabore la règle.

Les caractéristiques de ce nouvel ordre sont les suivantes : pas d'observances claustrales (la résidence permanente dans un couvent déterminé, l'office en commun, le costume distinctif) ; une organisation rigoureuse, hiérarchisée et centralisée, sous la haute autorité du général ; l'obligation expresse d'obéissance au Souverain Pontife — le quatrième vœu. D'ailleurs l'obéissance est une valeur spirituelle et la soumission au pape et à l'Eglise est absolue.

Ne devient pas Jésuite qui veut : après deux ans de noviciat, neuf ans d'études et d'enseignement, c'est l'ordination. Puis la formation continue jusqu'à devenir, si l'on est brillant, profès.

Animateurs de retraites, de groupes de chrétiens, prédicateurs éloquents, missionnaires, enseignants de premier ordre, théologiens redoutables, ils éditent de nombreuses revues — comme,

(Suite en page 7)

Dessin de Marc Ramon

Sommaire

Page 2 : **Lait de vache ou lait chimique - Halte à la publicité abusive**
Page 3 : **Actualités dans les cantons romands**
Page 4 : **Statut des femmes en Israël - Congrès suisse**
Page 5 : **Nouvelles de l'Alliance**
Page 6 : **Une déléguée de l'Alliance au Pérou**
Page 7 : **Contre la peur du cancer du sein**
Page 8 : **Vivre à Choulex**

Association suisse pour les droits de la femme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Retenez dès à présent les dates du 26 et 27 mai. C'est à cette époque qu'aura lieu l'assemblée générale de l'Association pour les droits de la femme, à Genève. L'ordre du jour de cette assemblée n'était pas encore définitivement établi à l'heure où nous écrivons ces lignes. Il paraîtra donc dans le numéro du mois de mai.

une personne
toujours bien conseillée :

1872

La cliente
de la
SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE

Du féminisme de la Belle-Epoque à la belle époque du féminisme . . .

« Du suffrage féminin au nouveau féminisme », tel était le thème de l'assemblée de printemps des présidentes de section de l'Association suisse pour les droits de la femme, qui eut lieu à Berne, le 24 mars, sous la présidence de Mme Simone Chappuis-Bischof. A l'époque où chaque présidente se plaint de l'impossibilité de recruter des jeunes et où, pourtant, le mouvement de libération de la femme connaît une telle ampleur, le choix du thème était très intelligent.

Représentante de la nouvelle vague du féminisme, Mme Laurence Deonna, journaliste bien connue, a parlé du féminisme américain qu'elle connaît bien. En observatrice, s'entend... Ce féminisme radical, outrancier peut-être, n'a semble-t-il pas rencontré l'adhésion des présidentes de section. Et pourtant... Mais laissons la parole à Laurence Deonna qui nous a livré ses impressions à la suite de cette assemblée :

J'ai exposé au cours de cette réunion les diverses prises de position des féministes [1]. Aussi insolites et violentes qu'elles nous paraissent parfois, elles sont à la mesure de ce pays, le plus jeune et le plus brutal qui soit. On les imagine mal dans notre Suisse douillette et calme et nombre de mes récits auront sans doute décontenancé mes auditrices. Qu'elles se rassurent ! Les outrances des extrêmistes américaines ne nous arriveront probablement qu'atténuées. Néanmoins, soyons lucides : n'oublions pas que chaque fois que les Etats-Unis éternuent, nous attrapons un rhume ! Ceci est valable non seulement en économie, en sociologie, en science, etc., mais aussi dans le cheminement du féminisme et dans son expression.

On n'y échappe pas : on est toujours le traditionnel ou le réactionnaire de quelqu'un ! Celles-là même qui étaient l'avant-garde d'hier représentant la tradition d'aujourd'hui. Les féministes qui nous ont précédées ont ouvert la brèche ; il semblerait donc tout naturel que les jeunes prennent la relève. Or, au contraire, chaque génération vit dans son monde à elle et lutte parallèlement sans se rencontrer. Le flambeau se passe avec peine dans une vie qui court si vite... Les mœurs, je dirais même l'éthique, de notre société, évoluent avec une telle rapidité que la continuation du féminisme « traditionnel » (celui des suffragettes) paraît impossible à la nouvelle génération, cette génération qui mène sa barque dans une vie presse-boutons et presse-accélérateurs, au milieu du bric-à-brac des livres de psychanalyse mal ingurgités, des sex-shops, des sex-films, des sex-publicités, de la mode unisexe et du bombardement télévisé hebdomadaire.

Cette nouvelle génération a créé un féminisme différent, à la mode de 1973. Le droit de vote acquis, elle s'attaque maintenant à la source même de toutes nos revendications : l'image de la Femme (avec un grand F), telle qu'elle nous a été imposée depuis que le monde est monde. Son language est brutal comme le monde qui l'entoure, mais chacune d'entre nous se devrait de lire quelques-uns des nombreux ouvrages qui ont marqué d'une pierre blanche la voie du féminisme d'aujourd'hui [2] et d'en tirer ses conclusions personnelles en toute honnêteté (honnêteté non pas vis-à-vis des autres, mais vis-à-vis d'elle-même). Certains propos dérangeront peut-être ; mais qui dit évolution ne dit-il pas remise en question ? Les quelques mouvements « révolutionnaires » (MLF) qui sont nés en Suisse sont pour nous une occasion de nous remettre en question. Rencontrons-les. Ne commettons pas l'erreur de nous diviser. La devise des hommes à notre égard n'a-t-elle pas été depuis toujours « diviser pour régner » ?

Laurence Deonna

[1] *Pour plus de détails, voir le « Journal de Genève » des 17-18 et 19 février 1973.*

[2] *Madame Chapuis-Bischof, à l'occasion de notre réunion, avait préparé une liste succinte, mais bien documentée, de ces ouvrages. Celles qui le désirent peuvent l'obtenir auprès de Madame Chapuis-Bischof, avenue de la Gare 2, 1003 Lausanne.*

Alliance de sociétés féminines suisses

Assemblée des déléguées

Les 4 et 5 mai, à Zoug

C'est Zoug, cette année, qui accueillera les délégués de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Les séances auront lieu au « Loreto-Schulhaus », Löbernstrasse, et les repas seront pris au Casino. Entre deux, rien n'interdit de se promener dans les anciennes ruelles de la ville ou au bord du lac.

Une nouveauté cette année : les cartes de participation seront remises sur place, au début de chaque journée.

Voici le programme de ces journées :

VENDREDI, 4 MAI

dès 13 h. 00 — *Remise des cartes de participation à l'entrée du « Loreto-Schulhaus », Loreto-/Löbernstrasse, Zoug.*
Les personnes qui désirent assister seulement aux conférences en obtiendront en même temps les cartes d'entrée, au prix de fr. 5.—

14 h. 45 — *Allocution de bienvenue de la présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, Madame R. Pestalozzi-Henggeler, dr en droit, et de la présidente du Centre de Liaison du canton de Zoug, Madame E. Farkas-Kündig.*

15 h. 30 — *Conférence de Monsieur le professeur C. Hegnauer, dr en droit, Zurich.*
« Die Revision des Kindesrechtes ».

env. 16 h. 30 — *Rafraîchissements offerts par le « Freisinnige Frauengruppe », Zoug.*

17 h. 00 — *Conférence de Monsieur le professeur H. Deschenaux, Fribourg.*
« Revision du droit matrimonial ; postulats et conséquences ».

19 h. 00 — *Dîner au Casino, Artherstrasse, Zoug.*
Nous nous rendrons à pied du » Loreto-Schulhaus » au Casino.

20 h. 30 — *Discussions au Casino sur les thèmes des conférenciers.*

SAMEDI, 5 MAI

dès 07 h. 30 — *Remise des cartes de participation à l'entrée du « Loreto-Schulhaus », Loreto-/Löbernstrasse, Zoug.*
Des cartes à l'assemblée des délégués seront remises au prix de fr. 5.— aux personnes s'intéressant à l'assemblée, mais ne participant à aucun repas et à aucune manifestation.

09 h. 00 — *Ouverture de la 72e assemblée des délégués, par la présidente de l'Alliance, Madame R. Pestalozzi-Henggeler, au « Loreto-Schulhaus ».*
1. *Désignation de 4 ou 5 scrutatrices.*
2. *Désignation de six membres et de la présidente du bureau de dépouillement.*
3. *Admission de nouveaux membres.*
4. *Changement de l'article 22 des statuts.*
5. *Elections :*
   a) *comité*
   b) *présidente*
   c) *organe de contrôle.*
6. *Procès-verbal de la 71e assemblée des délégués.*
7. *Rapport annuel 1972 (complété oralement).*

10 h. 00 — *Pause.*
8. *Bibliothèque.*
9. *Comptes 1972, rapport de revision et décharge des vérificatrices des comptes.*
10. *Budget 1973.*
11. *Questions.*
12. *Divers.*

13 h. 00 — *Déjeuner au Casino.*

15 h. 00 — *Excursions falcutatives aux « Höllgrotten » à Baar (prendre de bons souliers)*
ou
dans la vieille ville de Zoug, sous la conduite d'un guide expérimenté (Hôtel de Ville, Eglise de St-Oswald, « Zurlaubenhof ».

(Suite en page 4)

E 1436